

PLAN D'ACTION TRIENNAL 2020-2023 SPPMEM



Adopté à l'assemblée générale du 20 octobre 2020.

Préambule

Le présent plan d'action est le premier plan d'action triennal du SPPMEM. Depuis quelques années, les membres du bureau exécutif ont constaté que le plan d'action annuel tel qu'il était élaboré depuis des années, consistait en majeure partie à une liste d'actions quotidiennes de la vie syndicale du SPPMEM.

Dans le désir d'aller plus loin et afin de pouvoir apporter des changements durables qui entraîneraient des conséquences positives pour les membres, il a été décidé de mettre en place un plan d'action triennal qui permettrait de donner le temps nécessaire aux élus du SPPMEM de réaliser ces changements.

C'est la raison pour laquelle, ce plan contient moins d'actions à privilégier et que pour la première fois, on y voit apparaître des moyens d'actions concrets en lien avec chaque objectif ainsi qu'un échéancier et des conditions de réalisation.

Mais auparavant rappelons la mission et les valeurs du SPPMEM ainsi que les actions quotidiennes qui en découlent.

Mission du syndicat en quatre axes :

- **Inform**er les membres du SPPMEM-CSQ de leurs droits et des avantages de leur convention collective.
- **Représenter** les membres dans les dossiers ayant une incidence sur les services professionnels, les emplois et les conditions de travail des professionnelles et professionnels.
- **Défendre** les membres en s'assurant du respect de la convention collective et des normes du travail par les Centres de services scolaires.
- **Prendre position** face aux enjeux sociopolitiques.

Valeurs du SPPMEM-CSQ

- **Égalité** des chances.

Le SPPMEM croit fermement que tous les membres de la société ont droit aux mêmes chances. Au quotidien, cela se traduit par le respect des Chartes des droits pour les travailleurs, mais surtout par la défense des services publics en éducation.

- **Équité.**

Afin de donner une chance égale à tous, il faut mettre en place les principes de l'équité. Que ce soit en négociant des ententes d'accommodement, en continuant de se battre pour l'équité salariale où à chaque fois que cela s'avère nécessaire, le SPPMEM défendra cette valeur.

- **Justice.**

En faisant respecter le contrat de travail, les lois du travail, mais aussi en défendant la justice sociale pour l'ensemble des citoyens.

- **Solidarité.**

Union entre tous les travailleurs, les différents corps d'emplois représentés par le SPPMEM-CSQ, mais aussi solidarité envers les familles de nos élèves et plus démunis de la société.

Les membres du bureau exécutif du SPPMEM continuent au quotidien de répondre à cette mission et à mettre de l'avant ces valeurs, notamment, en répondant aux questions des membres, en soutenant ceux qui ont des besoins particuliers, en les représentant auprès des Centres de services scolaires et dans les différentes instances syndicales, en organisant des soirées d'éducation syndicales, en déposant des griefs et en les informant au travers divers canaux de communication.

Un contexte particulier

Loi 1

Ce plan d'action est mis en œuvre dans une période particulière. En effet, l'avènement de la loi 1 et la transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires font en sorte que le mouvement syndical doit être particulièrement à l'affût des répercussions que ces changements peuvent avoir sur les conditions de travail des professionnels des trois Centres de services scolaires.

Comment seront élus les membres du personnel qui siégeront sur les conseils d'administration ? Assisterons-nous une refonte des territoires ? À qui devons-nous nous adresser pour des demandes plus politiques ? Quels seront les effets de la décentralisation sur notre façon de défendre et de représenter nos membres ?

Pandémie

En mars 2020, la crise mondiale créée par la COVID 19 est venue complètement transformer la manière d'offrir les services et à bousculer le monde du travail en général. Le bureau exécutif du SPPMEM a fait eu à repenser rapidement certaines façons de faire. Dans la foulée, certains ajustements se sont avérés nécessaires pour l'exécution de nos tâches et cela à entraîner une réflexion qui nous fait réaliser que nous aurions à transformer certaines pratiques et par le fait même une révision exhaustive de nos statuts. Il est donc tout à fait judicieux d'inclure cette réflexion dans le présent plan.

Ce ne sont là que quelques questions qui viendront jouer sur le présent plan d'action et qui nous l'espérons ne nous empêcheront pas de mettre en œuvre les objectifs que le SPPMEM s'est fixés.

1. Déployer une décentralisation en vue de favoriser un renouveau syndical.

Comment faire en sorte que le SPPMEM-CSQ soit en lien plus étroit avec les membres sur le terrain ? Comment créer une instance intermédiaire qui pourrait permettre à l'exécutif de mieux représenter les membres, lors des différentes instances de la FPPE et de la CSQ ? Ce sont les deux principales questions qui nous ont amenés à cette orientation. Si suite à la consultation des membres ; il s'avère que nous devons mettre en place cette nouvelle organisation du SPPMEM, cela devra se faire pendant toute la période du triennat.

OBJECTIFS	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER	CONDITIONS DE RÉALISATIONS
Revoir notre organisation syndicale.	Consulter les membres en commençant par le CRR.	CRR : Hiver 2020 AG : printemps 2022	Consultation et travail d'équipe avec les membres du CRR et lors de l'AG.
	Analyser la possibilité de mettre en place un comité de délégués.	Année 2021-2022	Planification et mise en œuvre par les membres du BE.
	Consulter les collègues des autres syndicats pour avoir différents modèles d'organisation.	Hiver 2021	Consultation et travail d'équipe avec les collègues des autres syndicats affiliés à FPPE.
	Réviser et actualiser les statuts du SPPMEM, au regard de la représentativité et des rôles.	Année 2021-2022	Création d'un comité consultatif des statuts avec les membres du SPPMEM et les membres de l'exécutif.
	Faire adopter la nouvelle structure et les modifications aux statuts.	Printemps 2022	Information et adoption lors de l'assemblée générale.

2. Conscientiser les membres aux pouvoirs et aux droits qu'ils possèdent sur leurs conditions de travail.

Depuis quelques années, les membres du bureau exécutif du SPPMEM ont pu constater au quotidien la détresse de plus en plus grande de ses membres. Les problèmes de santé sont de plus en plus présents et la gestion du personnel axée sur la performance est une des principales raisons de cette détresse. Comment faire pour que les membres reprennent possession de leurs droits et de leurs pouvoirs ? En 2019, le colloque du SPPMEM ayant pour thème « Tout cela n'est pas dans la tête » a eu l'effet d'une véritable prise de conscience de la part des membres. Le colloque n'était qu'une première étape et les objectifs de cette orientation visent la suite de cette réflexion.

OBJECTIFS	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER	CONDITIONS DE RÉALISATIONS
Sensibiliser les membres sur les effets de l'organisation du travail sur leur santé.	Proposer des rencontres syndicales informatives ou selon diverses thématiques identifiées.	Années : 2020-2021 et 2021-2022	Concertation avec les ressources de la CSQ.
	Faire vivre la campagne de la CSQ « Tout cela n'est pas dans la tête » au sein du SPPMEM.	Juin 2023	Concertation et animation par les ressources de la CSQ, selon les besoins exprimés.
Informers les membres sur les différents enjeux de la négociation.	Relayer rapidement les informations envoyées par la FPPE et la CSQ.	Toute la période des négociations	Création d'un comité mobilisation représentant des trois unités.
	Assister aux instances de négociation (conseil général et conseil fédéral de négociation) et au RAM.	Toute la période des négociations	Participation par les membres du bureau exécutif. Partage rapide de l'information sur différentes plateformes électroniques.
	Convoquer l'AG au besoin.	Toute la période des négociations	Planification et animation par les membres du bureau exécutif. Ressources technologiques adéquates si les AG sont virtuelles.

3. Valorisation les professions dans le secteur public. (sous-traitance, pratique mixte etc.)

OBJECTIFS	ACTIONS À PRENDRE	ÉCHÉANCIER	CONDITIONS DE RÉALISATIONS
Sensibiliser les gestionnaires sur le rôle de chacune des professions.	Assurer une vigie dans la mise en œuvre des cadres de référence du CSSDM. Informer et valoriser les corps d'emplois.	Printemps 2023	Participation et consultation des membres dans l'application des cadres de référence. Reconnaissance et compréhension de l'apport de chaque corps d'emploi.
Participer à la réflexion sur les difficultés en lien avec la rétention du personnel professionnel.	Création d'un comité attraction-rétention au SPPMEM.	Hiver 2021	Concertation de membres volontaires.
	Faire des représentations auprès des CSS.	Automne 2020	Tenue de rencontres régulières avec les gestionnaires.
	Demander la création d'un comité paritaire en attraction-rétention pour les trois CSS.	Automne 2021	La volonté et l'engagement des gestionnaires de s'allier avec le SPPMEM.
Sensibiliser les membres et les gestionnaires sur ce que la sous-traitance engendre.	Faire des représentations aux comités des relations de travail des trois CSS.	Printemps 2023	Consultation auprès des membres et interventions au CRT et au comité paritaire.